

SUIVI DE LA FORMATION À UNE CLIENTÈLE EXTERNE PAR L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE GAZIÈRE (ÉTG)

Mise en contexte

1 Dans le cadre de sa décision D-2017-096 :

2 « [55] [...] **la Régie demande au Distributeur de déposer dans le cadre des prochains**
3 **rapports annuels un suivi présentant les revenus, les dépenses, les bases d'établissement**
4 **et l'impact tarifaire associés à la formation à une clientèle externe, apparentée ou autre**
5 **activité, par l'École de technologie gazière (ÉTG)] afin de démontrer l'absence d'interfinancement**
6 **par la clientèle réglementée. »**

7 De plus, dans le cadre de sa décision D-2019-124 rendue dans le Rapport annuel 2018, la Régie
8 précise que :

9 « [180] Bien que le suivi déposé au présent dossier démontre la rentabilité des formations externes
10 délivrées par l'ÉTG, la Régie peut difficilement conclure, compte tenu de la date de fin de formation
11 de la première cohorte et de la mise en service finale du Projet [d'investissement visant
12 l'aménagement du site extérieur de formation de l'ÉTG de Boucherville], que les résultats
13 présentés au tableau 1, en date du 30 septembre 2018, incluent des formations en lien avec ce
14 projet pour lequel la Régie a demandé un suivi dans sa décision D-2017-096. »

15 Ainsi que :

16 « [182] **En conséquence, la Régie rejette la demande d'Énergir de mettre fin au suivi de la**
17 **formation donnée à une clientèle externe par l'École de technologie gazière (suivi de la**
18 **décision D-2017-096). »**

Bases d'établissement des prix

19 Les services offerts par l'ÉTG en 2019-2020 sont similaires à ceux de 2016-2017, 2017-2018 et
20 2018-2019. Ainsi, les bases d'établissement des prix décrites en détail dans le cadre de la pièce
21 B-0028, Énergir-4, Document 9 du dossier R-4024-2017 sont les mêmes en 2019-2020, mise à
22 part une majoration des tarifs pour les catégories « entreprises et individus » et « intervenants en
23 sécurité publique ». Pour les entreprises et individus, l'augmentation est de 6,25 % pour les
24 formations théoriques et de 5,3 % pour les formations pratiques tandis que l'augmentation des
25 formations aux intervenants en sécurité publique est en moyenne de 10,44 %. Cette majoration
26 des prix est induite par l'augmentation des coûts requis pour offrir la prestation de service de

1 formation externe, notamment les salaires des formateurs et le coût des équipements. Le
2 processus de réévaluation des tarifs a débuté en 2019-2020 et se poursuivra en 2020-2021.

Formations offertes aux apparentées

3 Les sociétés apparentées à Énergir dont les activités ne sont pas incluses dans les activités de
4 distribution du gaz naturel au Québec suivent à l'occasion des formations à l'ÉTG dans le cadre
5 de leurs activités. En 2019-2020, Gaz Métro Solutions Transport a contracté les services de
6 l'ÉTG.

Nom de l'entité apparentée à Énergir	Revenus - 2020 (000 \$)
Gaz Métro Solutions Transport (GMST)	3,8

7 Les tarifs facturés pour les formations suivies par des employés d'entités apparentées à Énergir
8 sont les mêmes que ceux offerts à la clientèle externe de type « entreprises et individus », tel que
9 décrit à la section sur les bases d'établissement des prix et à l'annexe 1 de la pièce B-0028,
10 Énergir-4, Document 9 du dossier R-4024-2017 et assujettis aux majorations effectuées aux tarifs
11 en 2019-2020, tel que décrit précédemment.

Revenus de formation externe

12 Les revenus de formation externe de 898 k\$ (incluant ceux issus des formations offertes aux
13 apparentées) réalisés en 2019-2020 sont en baisse de 382 k\$ par rapport à ceux de 2018-2019¹.
14 Cette baisse est principalement expliquée par le contexte de la COVID-19 ayant forcé un arrêt
15 des activités de formation externe au printemps 2020 et une limite à la capacité d'accueil des
16 apprenants à la reprise des activités de l'ÉTG. De plus, en 2020, Énergir a poursuivi la refonte
17 des programmes de formation initiée en 2019 et a accueilli en formation interne les cohortes
18 embauchées de techniciens de l'exploitation et d'acquisition du réseau, ce qui a nécessité un
19 effort accru de la part des ressources en développement des compétences puisque les plages
20 de formation interne et la revue du contenu de formation ont occupé plus de temps que lors des
21 exercices précédents.

¹ R-4114-2019, B-0026, Énergir-4, Document 8, p. 2.

1 La mise en service des installations développées dans le cadre du projet d'investissement visant
 2 l'aménagement du site extérieur de formation de l'ÉTG (Énergir-21, Document 1) permet, depuis
 3 2019, l'offre d'une nouvelle formation destinée à la clientèle externe. Le cours *Intervention en*
 4 *présence de véhicules à carburant alternatifs* (anciennement *Technique d'extinction d'un véhicule*
 5 *fonctionnant au GNC*) fait partie de la liste des cours qui seront offerts aux corps de pompiers
 6 municipaux dès que la situation le permettra. Énergir maintient sa projection à l'effet que les
 7 formations développées à partir du site extérieur de formation de l'ÉTG généreront des revenus
 8 de formation externe annuels de 23 400 \$.

Suivi des revenus et des dépenses de formation externe

9 Les revenus et les dépenses encourues en 2019-2020 par la diffusion de formations externes par
 10 l'ÉTG sont présentés dans le tableau suivant.

Description	Montant (000 \$)
Revenus de formation	(898)
Coûts de formation directs – consultants	294
Coûts de formation directs – main-d'œuvre interne	107
Frais de déplacement	30
Vêtements	4
Frais d'impression	32
Publicité	1
Entretien de l'équipement	89
Résultat net	(341)

Impact tarifaire

11 Les revenus et les dépenses liées à la diffusion de formations externes par l'ÉTG sont inclus au
 12 net dans les dépenses d'exploitation d'Énergir. L'impact tarifaire associé à ces formations en
 13 2019-2020 correspond donc au résultat net de cette activité et représente une diminution tarifaire
 14 de 341 k\$ au bénéfice de la clientèle réglementée.

Conclusion

1 Les explications concernant les bases d'établissement des revenus démontrent que les activités
2 de formation externe de l'ÉTG ne sont pas interfinancées par la clientèle réglementée. Tous les
3 clients de l'ÉTG, incluant les entités apparentées à Énergir, paient un tarif équitable qui permet
4 de couvrir les dépenses d'opération liées à la diffusion de la formation externe. L'activité est
5 profitable pour la clientèle puisqu'elle génère une baisse tarifaire. De plus, les activités offertes
6 par l'ÉTG font partie intégrante du métier de distributeur de gaz naturel d'Énergir. Les clients,
7 internes et externes, y reçoivent des formations pertinentes pour tout ce qui se rapporte au gaz
8 naturel dans le cadre de leurs fonctions.

9 Considérant que les conclusions précédentes ont été démontrées dans les rapports annuels des
10 exercices 2016-2017 jusqu'au présent dossier et que le site extérieur de formation de l'ÉTG
11 permet depuis 2019 le déploiement de nouvelles formations à la clientèle externe, Énergir
12 demande à la Régie de mettre fin au suivi tel que demandé dans la décision D-2017-096.

13 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi de la décision D-2017-096 présentant**
14 **les revenus, les dépenses, les bases d'établissement ainsi que l'impact tarifaire associé à**
15 **la formation à la clientèle externe, apparentée ou autre activité, par l'ÉTG et de l'autoriser**
16 **à y mettre fin.**